

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2020

**DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 62

présenté par

M. Savignat, M. Breton, M. Pierre-Henri Dumont, M. Fasquelle, M. Grelier, M. Hetzel,
M. Kamardine, M. Le Fur, Mme Louwagie, M. Lurton, M. Pradié, M. Reda, M. Jean-Pierre Vigier,
M. Viry, M. Bazin, M. Ramadier, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« à l'exclusion des organismes qui gèrent un régime de retraite. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'absence de clarté dans la rédaction de l'article 3 ne permet pas de connaître le champ d'application du dispositif.

Les caisses de retraites ne sauraient être concernées par ce dispositif qui pourrait mettre à mal leurs équilibres financiers.